



GUIDELINE VENAISON

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

VENAISON ET PAQUET HYGIENE : OBLIGATION DES CHASSEURS (AVEC L'AIMABLE CONCOURS DU DR MARTIN – SCHALLER)

AUTOCONSOMMATION

- Pas d'obligation réglementaire à respecter

CÉDER SON GIBIER À DES PARTICULIERS*

- Uniquement des pièces entières et en peau
- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
- Pas d'obligation réglementaire à respecter
- S'il s'agit d'un sanglier, expliquer aux personnes ce qu'est la trichine et le danger qu'elle peut représenter si les viandes ne sont pas suffisamment cuites

CÉDER SON GIBIER POUR UN REPAS ASSOCIATIF OU UN REPAS DE CHASSE

- Uniquement des pièces entières et en peau
- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
- Identifier le gibier avec un bracelet portant un numéro unique commençant par le n° du département de tir
- Donner la fiche d'accompagnement** des pièces de gibiers
- Noter à qui est vendu ou à qui est donné le gibier***
- Donner le résultat d'analyse trichine des sangliers à l'organisateur responsable

CÉDER A UN RESTAURATEUR OU BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR

- Uniquement des pièces entières et en peau
- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
- Identifier le gibier avec un bracelet portant un numéro unique commençant par le n° du département de tir
- Donner la fiche d'accompagnement** des pièces de gibiers
- Noter à qui est vendu ou à qui est donné le gibier***
- Donner le résultat d'analyse trichine des sangliers au responsable de l'établissement
- Veiller que le commerçant ne soit pas à plus de 80 Kms du lieu de tir

VENDRE SON GIBIER À UN ATELIER DE TRAITEMENT AGRÉÉ

- Uniquement des pièces entières et en peau
- Déclarer à la DDPP la chambre froide où est stocké le gibier
- Identifier le gibier avec un bracelet portant un numéro unique commençant par le n° du département de tir
- Donner la fiche d'accompagnement** des pièces de gibiers
- Noter à qui est vendu le gibier***
- - Hors zone PPC : laisser en place la tête, la langue et les piliers et bords du diaphragme des sangliers
- - En zone PPC : laisser la tête et transmettre le résultat trichine de la DDPP67 ou 57

** rédigée à l'issue de l'examen initial du gibier

***doit au moins être indiqué sur la fiche d'accompagnement dont un double est conservé